

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Histoire, mémoire, patrimoine, langage

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Arts du spectacle*, ouverte en 1992, dépend de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences de l'Homme et s'inscrit dans le champ de formation *Histoire, mémoire, patrimoine, langage* de l'Université de Caen. Elle est aussi la seule de la nouvelle région Normandie. Il s'agit d'une formation généraliste cohérente portant sur le cinéma, le théâtre, l'opéra et la danse et proposant une certaine progressivité des parcours, clairement distingués en fin de licence. Dans le secteur de l'audiovisuel, un BTS est proposé à Rouen. Les options philosophie générale, littérature française, culture antique, sociologie et anthropologie sont proposées en unités libres au cours des trois premiers semestres. Les enseignements de la mention sont ouverts aux étudiants des licences Lettres modernes et classiques et d'italien.

Les étudiants sont initiés aux grandes formes dramaturgiques et aux concepts d'esthétique du théâtre et du cinéma. Les enseignements théoriques sont complétés d'une approche des politiques culturelles, de l'iconographie, et de la scénographie, du jeu de l'acteur et des théories de la mise en scène et de la réalisation.

Les étudiants issus de la licence peuvent prétendre à des métiers artistiques et des archives, aux métiers de l'administration et de l'animation culturelle ou de la documentation.

Synthèse de l'évaluation

Les enseignements de la licence *Arts du spectacle* sont déclinés en objectifs scientifiques offrant un recul historique sur les arts du spectacle. Les étudiants sont formés à l'esthétique, aux formes dramaturgiques en théâtre et cinéma, à l'iconographie, à la scénographie, aux politiques institutionnelles, à la pratique du jeu d'acteur, à la mise en scène et à la réalisation. La licence vise par ailleurs des objectifs professionnels portant sur le développement d'une pratique personnelle, la conception et la réalisation d'un projet, l'insertion dans le monde du théâtre et du cinéma. Les étudiants sont sensibilisés aux problématiques actuelles du monde artistique et culturel.

La pratique artistique est quelque peu minimisée puisqu'en tout et pour tout, un étudiant en théâtre, si toutefois il fait le choix au quatrième semestre d'un « atelier », aura 24 heures de pratique du jeu théâtral par année, soit 72 heures sur les trois années. Le volume est à peu près le même, bien que distribué autrement, pour un étudiant en cinéma. L'objectif de « développement d'une pratique personnelle » et l'affichage des débouchés professionnels dans les « métiers artistiques » sont de ce point de vue largement minorés si l'étudiant n'étaye pas sa formation théorique par une autre formation pratique, par exemple dans un conservatoire dramatique.

Les métiers visés sont assez diversifiés : métiers artistiques (acteur, metteur en scène, réalisateur, etc.), administration et animation culturelle, production cinématographique, documentation, enseignement et recherche. Une Unité d'enseignement (UE) « découverte des métiers » est proposée mais les modalités et les objectifs de cette UE ne sont pas indiqués.

L'équipe pédagogique est composée de onze titulaires, deux professeurs associés (PAST), dix Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) et doctorants contractuels, une douzaine de chargés de cours. On peut regretter le faible nombre d'enseignants-chercheurs, surtout si les enseignements sont théoriques, et la grande proportion d'enseignants chercheurs contractuels et temporaires (ATER) ou de doctorants sous contrat. Sept autres professionnels interviennent pour des enseignements de son, de réalisation d'image, de direction de projet culturel et de suivi de stages.

Le faible encadrement en titulaires est d'autant plus problématique que la licence bénéficie d'une augmentation du nombre d'étudiants inscrits en L1 passant de 172 en 2010-2011 à 258 en 2014-2015 et que le taux de réussite entre la L1 et la L2 est faible (autour de 50 %). Une meilleure coordination et un pilotage de la première année devront être mis en place pour remédier aux nombreux abandons (20 %) et à la gestion considérée comme catastrophique des emplois du temps en première année.

En revanche, la poursuite d'études en master est bonne (autour de 65 % des effectifs pour la promotion 2010-2011 et 62,45 % pour la promotion 2011-2012) ainsi que l'insertion professionnelle, pour ceux qui arrêtent leurs études à l'issue de la licence (entre 20 et 40 %). Les métiers occupés ne sont pas indiqués. 37,5 % et 55 % des diplômés des deux dernières années ont opté pour le Master proposé par l'Université de Caen Basse Normandie.

La licence a su établir des liens avec une douzaine d'institutions culturelles de la région dont la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Café des images (salle Art et Essai), le Cinéma Lux (salle Art et Essai), la Maison de l'Image-Basse Normandie, le Théâtre de Caen, la Comédie de Caen-Centre Dramatique National de Basse-Normandie, le Centre Chorégraphique National de Basse-Normandie. Mais compte tenu de la qualité de ces partenaires, la liste d'actions menées se limite à un jumelage avec une compagnie, des projections, des interventions, ou des accueils d'étudiants en stage audiovisuel.

La licence est pilotée par deux responsables, l'un en charge du Cinéma, l'autre du Théâtre, élus pour un mandat de deux ans reconductible. Ils sont assistés de responsables pédagogiques pour chacun de parcours, d'un responsable des échanges ERASMUS. Le conseil du département ouvert aux partenaires culturels fait office de conseil de perfectionnement.

Points Forts :

- Progressivité des parcours et des thématiques offrant une très solide culture générale dans les disciplines.
- Mutualisations des enseignements avec d'autres formations notamment la licence *Lettres modernes et classiques*.
- Une inscription dans un réseau de partenaires culturels important.

Points faibles :

- Profond décalage entre les objectifs de la formation et ses contenus, notamment quant à la place des enseignements pratiques.
- Taux d'échec en première année encore trop élevé.
- Absence d'indicateurs sur la mobilité des étudiants.
- Le suivi des diplômés est insuffisamment affiné.
- Les enseignants-chercheurs et les professionnels sont insuffisamment présents en première année.

Recommandations :

La licence mention *Arts du spectacle* gagnerait à mieux définir les finalités de la formation en cohérence avec les enseignements souhaités et mieux réfléchir à l'organisation entre les enseignements théoriques et les ateliers pratiques en arts du spectacle. La formation pourrait mieux tirer parti des partenariats institutionnels et culturels en formalisant les actions. La mention gagnerait à travailler sur la mobilité des étudiants, le suivi des diplômés et le taux d'abandon et d'échec en L1 encore trop élevé.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Arts du spectacle</i> est une formation généraliste portant sur le cinéma, le théâtre, l'opéra et la danse. Les connaissances visées sont assez bien décrites et permettent une progressivité des parcours clairement distingués en fin de licence. Les étudiants sont formés aux formes dramaturgiques et à l'esthétique de théâtre et du cinéma. Les enseignements théoriques sont complétés d'une approche des politiques culturelles, de l'iconographie, et de la scénographie, du jeu de l'acteur et des théories de la mise en scène et de la réalisation. Mais la formation semble viser prioritairement les métiers des archives, la documentation, l'enseignement et la recherche.</p>
-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Arts du spectacle</i>, ouverte en 1992, est proposée par l'UFR Sciences de l'Homme et s'inscrit dans le champ de formation Histoire, mémoire, patrimoine, langage de l'Université de Caen. L'accent est mis sur l'approche théorique. Des UE libres, philosophie générale, littérature française, culture antique, sociologie et anthropologie sont proposées dans les trois premiers semestres. Les enseignements proposés par la mention sont ouverts aux étudiants inscrits dans en licences <i>Lettres modernes et classiques</i> ou <i>d'italien</i>.</p> <p>On souligne l'attractivité de la formation et une variété des perspectives scientifiques et des objets d'étude.</p> <p>Les enseignants-chercheurs sont membres de deux équipes de recherches reconnues : le LASLAR (EA 4255), équipe pluridisciplinaire de littérature et le CRHQ (UMR CNRS 6583), une équipe d'histoire moderne et contemporaine. Un tel adossement permet un meilleur accompagnement des étudiants pour le Master.</p> <p>La licence affiche des liens avec une douzaine d'institutions culturelles de la région. Mais les objets et les modalités de ces partenariats et ne sont pas explicités.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de onze titulaires, deux PAST, et surtout d'un nombre élevé de non titulaires : dix ATER et doctorants contractuels, une douzaine de chargés de cours. La licence est pilotée par deux responsables, l'un en charge du Cinéma, l'autre du Théâtre élus pour un mandat de deux ans reconductible. Ils sont assistés de responsables pédagogiques pour chacun de parcours, d'un responsable des échanges ERASMUS. Les enseignants-référents sont désignés pour les étudiants de première année. Les réunions au niveau des l'équipe pédagogique sont régulières, une fois tous les deux mois pour les titulaires, excluant de fait les ATER assurant l'essentiel des enseignements. Les chargés de cours et les intervenants sont associés à d'autres réunions qui se déroulent une à deux fois par semestre.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'étudiants inscrits en L1 est en forte augmentation, passant de 172 en 2010-2011 à 258 en 2014-2015. Le taux de réussite entre la L1 et la L2 est faible. Près de 50 % de taux d'échecs, 107 sur 227 étudiants admis en 2013-2014, 132 sur 235 en 2012-2013. Il conviendrait de s'interroger sur l'adéquation de l'affichage de la formation avec ce que peuvent en attendre et en espérer des bacheliers.</p> <p>Une majorité d'étudiants, soit 65 % pour la promotion 2010-2011 et 62,45 % pour la promotion 2011-2012, ayant validé leur licence s'inscrivent en Master notamment celui proposé par l'établissement pour 37,5 % et 55 % pour les diplômés de deux dernières années.</p> <p>Le taux d'insertion des diplômés peut être considéré comme satisfaisant : taux d'insertion à 6 mois se situe entre 20 % et 40 % des sortants. Mais les métiers occupés ne sont pas précisés.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Les enseignants-chercheurs sont membres de deux équipes de recherches reconnues : le LASLAR (EA 4255), équipe pluridisciplinaire de littérature et le CRHQ (UMR CNRS 6583), une équipe d'histoire moderne et contemporaine.</p> <p>Les étudiants de L3 sont invités à assister aux journées d'étude et à certains colloques.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Une UE de pré-professionnalisation est proposée tous les semestres et un cours de Découverte des métiers est indiqué au premier semestre. Les PAST encadrant les stages initient les étudiants aux métiers et les rencontres des étudiants avec les jeunes diplômées sont mises en place.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage de 15 jours est indiqué comme possible au deuxième semestre de la L2. Un stage d'observation est proposé aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.</p> <p>On peut s'étonner de l'absence d'un stage obligatoire en L3.</p>

Place de l'international	Des échanges sont mis en place avec une dizaine d'universités partenaires. Aucun chiffre n'est indiqué pour les étudiants accueillis ou envoyés à l'étranger. La mention a accueilli au cours du contrat un professeur de l'Université de Florence-Italie. Le type d'enseignement assuré n'est pas indiqué.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'inscription en licence est de droit. Les responsables pédagogiques rendent un avis sur les candidats inscrits via le portail Admission Post Bac. Des rencontres avec des lycéens sont organisés par l'établissement. La mise en place des UE libres dans les trois premiers semestres permet une réorientation des étudiants. Une convention existe entre la licence Lettres moderne et la mention arts du spectacle. Les dispositifs d'aide à la réussite, tutorat, remédiation, enseignant-référent sont mis en place depuis quatre ans et permettent le suivi des étudiants en difficulté. Compte tenu du taux d'échecs élevé (50 %) à l'issue de la première année, il apparaît que ces dispositions semblent peu efficaces ne suffisent pas à endiguer un abandon important en cours de L1. Il conviendrait de mieux informer des visées théoriques de la licence et réfléchir à d'autres modalités d'accompagnement des étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La licence est proposée en présentiel et en formation initiale. Trois cas de dispense d'assiduité sont possibles : étudiants salariés, en double cursus et en situation de handicap. La VAE est accordée mais aucun chiffre n'est donné. Les étudiants bénéficient de deux heures de langues hebdomadaires et une LV2 d'italien est possible depuis 2013. Des cours dédiés aux <i>Méthodes et outils scientifiques</i> sont mis en place. Les étudiants peuvent accéder à la plate-forme Moodle et s'initier aux logiciels d'image en L3 et le C2i peut être envisagé. La plate-forme présente un réel intérêt pédagogique et écologique : mise en ligne des synthèses de cours, recueils de texte destinés aux étudiants.
Evaluation des étudiants	50 % de l'évaluation se fait en contrôle continu. Les UE sont capitalisables et compensables et les ECTS sont attribués. Le jury composé des deux directeurs du département de deux responsables pédagogiques et de tous les membres de l'équipe pédagogique se réunit trois fois par an, à l'issue de chaque session d'examen.
Suivi de l'acquisition des compétences	La mention ne propose pas de portefeuille de compétences. Les objectifs scientifiques et professionnels de chaque enseignement sont fournis aux étudiants permettant un suivi des compétences attendues.
Suivi des diplômés	Le suivi est assuré par l'Espace Orientation-Insertion mais aucun chiffre n'est communiqué. Les données sont insuffisamment étayées pour une analyse fine du devenir d'anciens étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil du département ouvert aux partenaires culturels fait office de conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements est mis en place au travers d'un questionnaire distribué aux étudiants des trois niveaux. Une synthèse du bilan qualitatif et quantitatif des réponses est proposée par les responsables de la formation au cours du conseil de département. L'évaluation a permis la mise en place des exercices oraux et une harmonisation au niveau de l'enseignement des langues. Entre 80 % et 100 % des étudiants portent un jugement positif sur la formation. Les conseils de département et les conseils d'UFR interviennent dans l'auto-évaluation et examinent les améliorations à apporter à la formation.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence Arts du spectacle, champ de formation Histoire, mémoire, patrimoine, langage

L'équipe enseignante remercie les experts du HCERES de l'attention portée au dossier d'auto-évaluation de la licence; elle apprécie que le rapport souligne les éléments pédagogiques fondamentaux de la formation (progressivité, forte culture générale, mutualisation, réseau de partenaires important). Nous prenons en compte les recommandations qui nous sont faites pour améliorer l'architecture et le fonctionnement de la licence.

Certaines de ces recommandations sont déjà appliquées mais peut-être n'apparaissaient-elles avec assez de précision dans le dossier d'auto-évaluation. Nous nous permettons d'apporter ici quelques éléments pour éclairer des points soulignés par les experts.

ENSEIGNEMENTS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

« La pratique artistique est quelque peu minimisée puisqu'en tout et pour tout, un étudiant en théâtre, si toutefois il fait le choix au quatrième semestre d'un "atelier", aura 24 heures de pratique du jeu théâtral par année, soit 72 heures sur les trois années. »

Pour le parcours Théâtre, les enseignements de pratique artistique s'élèvent à 180 heures et non pas à 72 heures.

Voici le détail des EC concernées :

- AS23A2 - *Initiation à la pratique du jeu* (24 h),
- AT33A - *Pratiques du théâtre* (24 h),
- AT42A - *Théorie et pratiques du théâtre* (48 h),
- AT62C - *Atelier Écritures contemporaines et héritages* (48 h),
- AS43B - *Atelier ou Stage* (24 h).

À ces 144 heures, s'ajoute le cours AT52C-*Écritures contemporaines et héritages* (24 heures) dont l'intitulé, nécessairement large dans une maquette de plan quadriennal, ne fait pas apparaître que ce cours, assuré par un enseignant PAST, associe étroitement pratique et théorie.

Par ailleurs, comme l'équipe pédagogique tient à la richesse des liens entre théorie et pratique, certains enseignements associent étroitement l'une et l'autre. Par exemple :

- AS 41A - *Histoire de l'image et de la scénographie* : durant le TD (12 heures), les étudiants réalisent une maquette en volume.
- Le cours AS31B - *Jeu de l'acteur* comporte 12 heures TP qui met en pratique le cours magistral dans le cadre d'un atelier.

Il faut donc ajouter 24 heures de pratique supplémentaire au total qui s'élève donc à 180h.

En complément de ces enseignements, les TD des cours de première année *Histoire du théâtre* et *Dramaturgie et mise en scène* sont évalués à partir de projets de spectacle élaborés et présentés au cours du semestre ; il s'agit d'une découverte, par l'expérience, des enjeux de la mise en scène, de la dramaturgie, de la scénographie...

Pour le parcours Cinéma, les enseignements de pratique artistique s'élèvent à 192 heures :

- AS23A1 - *Initiation à l'écriture scénaristique* (24 h),
- AS31B - *Jeu de l'acteur* (12 h),
- AC32B2 - *Personnage dans la fiction-écriture* (24 h),
- AS43B - *Atelier ou stage* (24 h),
- AC53B1 - *Atelier tournage* (48 h),
- AC62E - *Le son au cinéma* (24 h),
- AC63C1 - *Atelier Cinéma – Montage* (24 h)
- AS41A - *Histoire de l'image et de la scénographie* (12 h).

Comme le parcours Théâtre, le parcours Cinéma associe étroitement théorie et pratique dans le cadre de certains cours (« Personnage dans la fiction », « Jeu de l'acteur », « Histoire de l'image et de la scénographie »).

Nous sommes donc bien au-delà des 72 heures sur les trois années que le rapport mentionne. Il nous semble que la pratique artistique n'est pas minimisée dans notre formation et que nous répondons à l'objectif d'une pratique personnelle comme le demande le référentiel de compétences.

PARTENARIATS

« Mais compte tenu de la qualité de ces partenaires, la liste d'actions menées se limite à un jumelage avec une compagnie, des projections, des interventions, ou des accueils d'étudiants en stage audiovisuel. »

Nous sommes sensibles à l'intérêt que les experts portent à nos nombreux partenariats. Ceux-ci nous paraissent fructueux pour une licence en Arts du spectacle. Comme nous le disions dans le dossier d'auto-évaluation (p. 5 et 6), ces relations « facilitent l'accès de nos étudiants à la création contemporaine en arts du spectacle et contribuent à l'ouverture de la formation sur le monde professionnel. » Par souci de lisibilité, nous n'avons pas donné la liste exhaustive des actions menées, qui ne se limitent pas à « un jumelage ». Nous souhaitons apporter quelques précisions qui auraient pu manquer aux experts :

- chaque année, en complément des enseignements pratiques, des conventions de jumelage DRAC sont signées et permettent aux étudiants de travailler avec un professionnel à des projets de création présentés dans le cadre de l'université (Maison de l'image-Basse Normandie, Compagnie Divine Comédie, Compagnie les Échappés vifs, Comédie de Caen, Théâtre de Cherbourg, etc.). Les formes de ces jumelages varient en fonction des projets : résidence d'artistes, masterclasses, ateliers de création, suivi de répétitions...
- Les partenariats donnent aussi lieu à des échanges pédagogiques : plusieurs chargés de cours du département viennent des institutions avec lesquelles nous sommes en lien (voir, par exemple, Ludwig Chenay, administrateur du Théâtre de Caen) ; dans le cours *Découvertes des métiers*, en première année, chaque semaine du premier semestre, les étudiants rencontrent et interrogent des professionnels du cinéma ou du théâtre – à partir de ces rencontres, ils élaborent leur dossier de PPE.

Enseignements dispensés par des professionnels de la L1 à la L3, diversité des partenariats avec les structures de la région très intéressées par leurs relations avec l'université, diversité des actions menées (de la résidence d'artistes de théâtre comme de cinéma jusqu'à la présentation des travaux des étudiants dans les structures partenaires) : tout cela nous semble remplir les objectifs de la formation, associer milieu professionnel et université et préparer ainsi les étudiants aux métiers des arts du spectacle.

MOBILITE DES ETUDIANTS

Le rapport mentionne l'absence de chiffres pour quantifier la mobilité internationale des étudiants. Il est vrai que ces chiffres n'ont pas été donnés : en moyenne six étudiants de Licence 3 et trois étudiants de Master partent tous les ans en échanges ERASMUS ou internationaux.

ACCROISSEMENT DES ETUDIANTS ET SOUS-ENCADREMENT

« Le faible encadrement en titulaires est d'autant plus problématique que la licence bénéficie d'une augmentation du nombre d'étudiants inscrits en L1 passant de 172 en 2010-2011 à 258 en 2014-2015 et que le taux de réussite entre la L1 et la L2 est faible (autour de 50 %). Une meilleure coordination et un pilotage de la première année devront être mis en place pour remédier aux nombreux abandons (20 %) et à la gestion considérée comme catastrophique des emplois du temps en première année. »

Afin de lever un malentendu, il convient de reprendre un élément de notre dossier d'auto-évaluation et de l'expliquer.

Comme beaucoup d'universités, nous avons connu un accroissement remarquable du nombre d'étudiants en l'espace de quatre ans, accroissement non prévu et accompagné d'une diminution non moins remarquable du personnel administratif et enseignant. La conjonction de ces faits a obligé les responsables de licence à faire face aux modifications d'emplois du temps, à la surcharge des groupes, au recrutement de vacataires dans des délais très courts – ce que signifie l'expression « adaptation en catastrophe » utilisée dans le dossier. « En catastrophe » n'est pas l'équivalent de « catastrophique » ; nous regrettons que les experts aient pu déduire l'un de l'autre : malgré ces conditions difficiles, les rentrées s'effectuent sans heurts, sans que nous perdions de vue l'intérêt des étudiants.

Dans le dossier d'auto-évaluation, nous soulignons un taux de réussite de 50% en première année, pas assez élevé à nos yeux. À notre connaissance, ce taux est comparable à celui d'autres formations d'Arts du spectacle dans d'autres universités et se situe dans la moyenne nationale des licences de Sciences humaines. Les experts ont conclu qu'il y avait un manque de coordination et de pilotage ; pour nous, les échecs sont principalement liés au déficit d'encadrement pédagogique des étudiants. Nous sommes trop peu de titulaires pour assurer un suivi individualisé de la première année.

Nous sommes tributaires de la politique des postes et des contraintes budgétaires à l'échelle de l'université : celles-ci ont des conséquences sur la qualité des formations et il n'est pas sûr qu'une « meilleure coordination et un pilotage de la première année » – ils existent, c'est le rôle des responsables de licence – compenseraient la faiblesse de nos moyens en enseignants titulaires. Nous ne pouvons donc que remercier les experts lorsqu'ils déplorent « le faible encadrement en titulaires [...] d'autant plus que la licence bénéficie d'une augmentation du nombre d'étudiants inscrits. » Peut-être que leur expertise aidera au redéploiement de postes vers le département des Arts du spectacle.

L'équipe du département Arts du spectacle remercie une fois encore les experts du HCERES pour leur lecture attentive du dossier et reste à leur disposition, s'il est besoin de précisions supplémentaires.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE